Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Retard livraison vefa

Par vetier

Bonjour à tous et merci d'avance pour vos réponses.

J ai acheté une maison en vefa.Sur le contrat de réservation ainsi que sur l acte authentique est stipulé la livraison pour le 3 eme trimestre 2016.Hors a ma maison est uniquement hors d eau hors d air et ne sera sûrement pas livré avant mars l'année prochaine.je n'ai lu aucune pénalité concernant un retard de livraison sur le contrat de réservation ou sur l acte authentique(contrairement à moi si je ne débloque pas les fonds en temps et en heure).Est t-il possible de demander des indemnités de retard(au vu du code de la construction et de l'habitation)ou le fait que rien de soit marqué dans le contrat et acte authentique empêche cette démarche?je précise qu'aucune raison (cas de force majeur ou autre n ont été signalé par le promoteur)cordialement